

## **Conseil municipal**

### **Séance ordinaire du 17 novembre 2014**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 17 novembre 2014, à 19 h 30, dans la salle du Conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Mélanie Dufresne, Christiane Marcoux, Patricia Poissant, ainsi que messieurs les conseillers François Auger, Yvan Berthelot, Justin Bessette, Robert Cantin, Jean Fontaine, Ian Langlois, Hugues Larivière et Marco Savard, siégeant sous la présidence de monsieur le maire Michel Fecteau, le tout formant quorum selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes du Québec, (R.L.R.Q. c.C-19).

Monsieur Daniel Desroches, directeur général, est présent.  
Monsieur François Lapointe, greffier, est présent.

— — — —

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 19 h 30

### **ORDRE DU JOUR**

No 2014-11-0540

#### **Adoption de l'ordre du jour**

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que soumis, en ajoutant toutefois l'item suivant :

17 novembre 2014

- 5.4 Modification à la résolution n° 2011-07-0366 relative à la composition des divers comités – « Corporation du Festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu inc. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

## **DISCOURS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

### **Discours de M. le Maire**

### **Situation financière de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

**Le 17 novembre 2014**

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Le conseil municipal 2013-2017 vient de franchir l'étape de la première année de son mandat. Les nouveaux membres du conseil et les anciens ont appris à se connaître. Avec l'aide de l'appareil administratif, ils ont également étudié à fond les dossiers municipaux. Certains projets qui étaient en préparation depuis quelques années sont maintenant en cours de réalisation.

L'an dernier, le conseil municipal a dû rapidement s'approprier l'étude du budget en prévision de son adoption quelques semaines plus tard.

Cette année, l'étude du budget a évidemment débuté beaucoup plus tôt particulièrement pour les membres du comité des finances. Les élus constatent davantage que l'offre de services à la population a un impact sur le budget et par le fait même sur notre situation financière. La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu doit continuer d'offrir à sa population les meilleurs services aux meilleurs coûts. À cet égard, nous pouvons compter sur le professionnalisme de tous nos employés.

Saint-Jean-sur-Richelieu s'en tire plutôt bien au niveau de sa situation financière, puisque si nous assistons à une baisse généralisée tant au niveau du développement résidentiel, commercial et industriel, nous enregistrons une hausse au niveau agricole et institutionnel. Évidemment, les travaux d'agrandissement de l'hôpital viennent gonfler la valeur des travaux de rénovations institutionnelles.

L'année 2014 a tout de même donné lieu à quelques bonnes nouvelles économiques : Meunerie La Milanaise, Tremcar,

17 novembre 2014

Nustream, 2M Ressources, Cambli, Lanart-Tapis IBE, Cuisines Tamira, Production Électronique Inc., Texonic et l'incubateur du Centre technologique et industriel du Haut-Richelieu.

Notre région est aussi la toute première à signer une entente avec le Circuit électrique pour l'aménagement de bornes. La tenue du Défi VÉ500 regroupant plusieurs véhicules électriques sur le site de notre terminus a été un grand succès.

L'ouverture du nouveau tronçon de l'autoroute 35 entre Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Sébastien est un élément marquant de l'année 2014.

Notons également l'ajout de quelques nouveaux commerces : Ben & Florentine, Dairy Quenn, IGA Express, trois nouveaux Tim Hortons, le restaurant portugais Chez Bastos dans le Vieux-Saint-Jean et le magasin de chaussures Rubino actuellement en construction sur le boulevard du Séminaire Nord.

Par ailleurs, la boutique d'accessoires pour enfant « Le Petit Cocon » s'est relocalisée au centre-ville.

Parmi les grands travaux municipaux, une première phase des travaux pour le grand projet de revitalisation du Vieux-Saint-Jean a été complétée. Il s'agit de l'entrée sud qui a d'ailleurs fait l'objet d'un événement grandiose en septembre dernier.

En effet, nous avons inauguré le Square du Royal 22<sup>e</sup> Régiment qui célèbre son 100<sup>e</sup> anniversaire cette année. Nous avons dû repousser le début des travaux de l'entrée nord en raison des difficultés rencontrées par la compagnie ferroviaire. Nous avons repris le dialogue avec la nouvelle compagnie de chemin de fer afin de conclure des ententes pour démarrer les travaux au printemps prochain.

L'échéancier pour les travaux de remplacement du pont Gouin se précise. Ces travaux pourraient commencer à la fin de l'année 2015. D'ailleurs, nous avons procédé à la démolition de certains bâtiments afin de permettre la construction du nouveau pont.

Nous sommes à finaliser le grand chantier sur la route 104 visant à desservir en eau potable les riverains dont principalement ceux du parc Rémillard dans le secteur L'Acadie.

Ce projet a pris une autre tournure puisque des citoyens demeurant sur des rues avoisinantes demandent maintenant d'être aussi desservis également.

Par ailleurs, des travaux de prolongement des réseaux d'égout et d'aqueduc ont été effectués sur la route 133, entre les rues Lefort et Aldéo-Boucher à Saint-Athanase.

Nous avons également investi 4,1 M \$ dans notre programme de réfection des chaussées afin d'améliorer le confort de roulement.

17 novembre 2014

Des travaux supplémentaires ont été réalisés avec une somme de 3 M \$ provenant du fonds de roulement. On peut penser à la rue Champlain, entre MacDonald et Bonneau, à la rue Jacques-Cartier Sud entre Carillon et Belvédère, à la rue Saint-Gérard entre Maxime et Fortier ainsi sur les avenues Desjardins, Jeanne D'Arc, Masseau, Saint-Christophe, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> Avenue, puis à un tronçon de la rue Yvon dans le secteur Iberville.

Le pôle récréosportif du secteur Saint-Luc prend de plus en plus forme avec l'aménagement d'un stationnement et du parc des Colibris qui s'ajoutent à la construction d'un gymnase et d'un dojo.

Parmi les autres travaux, notons l'aménagement d'un stationnement temporaire à la suite de la démolition du dépanneur-station-service Crevier dans le Vieux-Saint-Jean.

Au niveau du transport en commun urbain, nous avons rempli notre engagement. Désormais, nous offrons le service le dimanche et la tarification a été revue.

D'autre part, le déficit de la caisse de retraite des employés municipaux a, une fois de plus, un impact significatif sur notre situation financière. Le projet d'évaluation actuarielle, présenté la semaine dernière à l'assemblée annuelle de la caisse de retraite, indique un déficit technique de 20,3 M \$ au 31 décembre 2013. Nous notons une amélioration du ratio de capitalisation du régime qui se chiffre à 86,5 % par rapport à 82,2 % à l'évaluation précédente au 31 décembre 2010. Je précise que ces résultats sont avant l'application de la Loi 3 favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite qui devrait être adoptée avant la fin de l'année.

Le contenu de ce projet de loi nous rend cependant perplexe puisqu'il peut retarder, jusqu'à un certain point, la signature de nouvelles conventions collectives avec certains groupes d'employés dont les négociations allaient bon train. Toutefois, nous croyons nécessaire une restructuration des régimes de retraite.

La situation financière de la Ville demeure une préoccupation de tous les instants même si celle-ci est bonne comme en fait foi notre surplus de 7,7 M \$. Il est important de mentionner que notre ville a pris un grand virage en 2012.

À titre d'exemple, la moyenne de l'augmentation des dépenses étaient de 4,6 % entre 2009 et 2012 alors qu'elle est de 2,8 % entre 2012 et 2014.

Plusieurs facteurs ont expliqué ce surplus comme des revenus supplémentaires de l'ordre de 3,6 M \$. Les revenus de taxes, de droits de mutation, d'intérêts, de ventes de terrains industriels, de redevances exigibles de déchets et du pacte fiscal, entre autres, ont été à la hausse.

17 novembre 2014

Outre les revenus supplémentaires, un montant de 4,1 M \$ a été économisé dans les dépenses courantes prévues dans le budget de la municipalité.

Les économies ont été réalisées principalement au niveau de la masse salariale, les avantages sociaux, les frais d'intérêts, le fonds de roulement, le transport en commun, les immobilisations, la location d'heures de glace et les dépenses reliées au scrutin municipal.

Évidemment la population doit bénéficier de ce surplus. Des sommes d'argent ont été affectées, entre autres, à créer une réserve pour le 350<sup>e</sup> anniversaire de la Ville, à renflouer celle pour les imprévus ainsi que celle pour les élections et référendums et à augmenter la réserve pour le déneigement.

Par ailleurs, la Ville a affecté une somme supplémentaire de 2,2 M \$ au fonds de roulement, a créé un fonds d'aide à la vitalité commerciale de 2 M \$ et une réserve pour la caisse de retraite de 1,3 M \$.

Le ratio de service de dette de la Ville est toujours sous la moyenne. Ce fameux ratio de 14,85 % place Saint-Jean-sur-Richelieu en milieu de peloton parmi onze villes comparables. Ce ratio inclut nos activités liées à l'International de montgolfières.

De plus, dans le cadre de la préparation budgétaire, un autre défi s'ajoute. Il s'agit du nouveau pacte fiscal municipal conclut entre les unions des municipalités et le gouvernement. Cette entente pourrait se traduire par un manque à gagner par la Ville d'au moins 1,5 M \$ pour l'année 2015.

La présentation du rapport sur la situation financière de la Ville est un exercice annuel prévu dans la Loi des Cités et Villes et précède d'au moins quatre semaines l'adoption des prévisions budgétaires qui se fera le lundi 15 décembre.

Je vous dresse donc un tableau sommaire de ce qu'a été notre passé récent, de la situation actuelle à quelques semaines de la fin de l'année et à quoi l'on peut s'attendre pour 2015.

La loi prévoit aussi que je soumette les salaires de vos élus et que je dépose la liste des principaux contrats que la Ville a conclus pour l'achat de biens et services au cours de la dernière année et de l'année en cours. Le premier objectif que l'on se fixe lorsque nous entamons la préparation budgétaire est le respect de la capacité de payer des contribuables.

Le cadre financier nous permet de contrôler davantage nos investissements. C'est un outil essentiel qui assure une gestion rigoureuse des finances publiques, qui stabilise le budget d'opération et qui dégage des marges de manœuvre pour réaliser de nombreux projets d'investissement. Notre programme de réhabilitation des infrastructures sera toujours en vigueur en

17 novembre 2014

2015 puisque les sommes requises sont prévues au programme d'investissements.

<b>EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013 DE LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU</b>	
<b>REVENUS ET DEPENSES AU 31 DECEMBRE 2013</b>	
REVENUS	161 318 264 \$
CHARGES	154 560 692 \$
RÉSULTATS (avant conciliation à des fins fiscales)	6 757 572 \$
IMMOBILISATIONS	23 691 353 \$
PROPRIÉTÉ DESTINÉE A LA REVENTE	(730 608 \$)
PRÊTS, PLACEMENTS A LONG TERME	0 \$
FINANCEMENT	(16 505 950 \$)
AFFECTATIONS	(5 467 504 \$)
RÉSULTAT NET	7 744 863 \$
SURPLUS ACCUMULÉ	17 547 991 \$
SURPLUS NON AFFECTÉ	6 366 167 \$
SURPLUS AFFECTÉ	11 181 824 \$
<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	
CAPITAL AUTORISÉ AU 31-12-13	
<b>FONDS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX</b>	
CAPITAL DISPONIBLE AU 31-12-13	
<b>FONDS RÉSERVE (Soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés)</b>	
MONTANT RÉSERVÉ POUR LE SERVICE DE LA DETTE	0 \$
MONTANT NON RÉSERVÉ	1 001 362 \$
<b>STRUCTURE DE LA DETTE</b>	
ENDETTEMENT LONG TERME	172 991 453 \$
RATIO D'ENDETTEMENT/RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE	1,82%
SERVICE DE LA DETTE (Incluant le remboursement du fonds roulement)	25 442 778 \$
RATIO SERVICE DE LA DETTE/CHARGES TOTALES (administration municipale seulement)	17,67%
	14,85%

## Salaire des élus en 2013

SALAIRE						
NOM	SALAIRE 2013	ALLOCATION DÉPENSE	PRIME MAIRE SUPPL.	JETONS DE PRÉSENCE	INDEMNITE DÉPART Versée ou à verser	TOTAL
<b>CONSEIL MUNICIPAL ÉLU EN NOVEMBRE 2013</b>						
AUGER, FRANÇOIS	3 343,20\$	1 671,57\$				5 014,77\$
BERTHELOT, YVAN	25 352,60\$	15 662,00\$	12 023,90\$	1 672,50\$		54 711,00\$
BESSETTE, JUSTIN	25 352,60\$	12 988,76\$	625,45\$	223,00\$		39 189,81\$
CANTIN, ROBERT	25 352,60\$	12 676,04\$				38 028,64\$
CHARBONNEAU, CLAIRE	3 343,20\$	1 671,57\$		223,00\$		5 237,77\$
DUFRESNE, MELANIE	3 343,20\$	1 671,57\$				5 014,77\$
FECTEAU, MICHEL	13 372,60\$	2 065,30\$				15 437,90\$
FONTAINE, JEAN	25 352,60\$	12 676,04\$				38 028,64\$
LANGLOIS, IAN	3 343,20\$	1 671,57\$				5 014,77\$
LARIVIERE, HUGUES	3 343,20\$	1 671,57\$				5 014,77\$
MARCOUX, CHRISTIANE	25 352,60\$	12 676,04\$		1 561,00\$		39 589,64\$
POISSANT, PATRICIA	3 343,20\$	1 671,57\$		111,50\$		5 126,27\$
SAVARD, MARCO	25 352,60\$	12 676,04\$				38 028,64\$
<b>ELUS AYANT TERMINE LEUR MANDAT</b>						
DOLBEC, GILLES	88 314,96\$	13 639,60\$			160 060,43\$	262 014,99\$
GAGNON, GAETAN	22 079,05\$	11 039,30\$			24 708,76\$	57 27,11\$
LAPLANTE, ALAIN	22 079,05\$	11 039,30\$			20 815,00\$	53 933,35\$
LASNIER, PHILIPPE	22 079,05\$	11 039,30\$			31 622,74\$	64 741,09\$
LEGRAND, STEPHANE	22 079,05\$	11 039,30\$		1 672,50\$	28 447,36\$	63 238,21\$
PARADIS, ALAIN	22 079,05\$	11 039,30\$			20 815,00\$	53 933,35\$
POISSANT, GERMAIN	22 079,05\$	11 039,30\$			31 559,44\$	64 677,79\$
<b>TOTAL</b>	<b>406 336,66\$</b>	<b>171 325,04\$</b>	<b>12 649,35\$</b>	<b>5 463,50\$</b>	<b>318 028,73\$</b>	<b>913 803,28\$</b>

## Salaires prévus des élus en 2014

SALAIRES PREVUS DES ELUS EN 2014						
NOM	SALAIRE 2014	ALLOCATION DÉPENSE	PRIME MAIRE SUPPL.	JETONS DE PRÉSENCE	INDEMNITE 1 DÉPART	TOTAL
AUGER, FRANÇOIS	25 580,62\$	12 790,50\$				38 371,12\$
BERTHELOT, YVAN	25 330,62\$	12 665,50\$		1 912,50\$		39 908,62\$
BESSETTE, JUSTIN	25 580,62\$	15 432,20\$	5 283,48\$	1 912,50\$		48 208,80\$
CANTIN, ROBERT	25 580,62\$	12 790,50\$				38 371,12\$
CHARBONNEAU, CLAIRE	25 580,62\$	12 790,50\$		2 362,50\$		40 733,62\$
DUFRESNE, MELANIE	25 580,62\$	12 790,50\$				38 371,12\$
FECTEAU, MICHEL	102 071,56\$	15 787,00\$				117 858,56\$
FONTAINE, JEAN	25 580,62\$	12 790,50\$				38 371,12\$
LANGLOIS, JAN	25 580,62\$	12 790,50\$				38 371,12\$
LARIVIERE, HUGUES	25 580,62\$	12 790,50\$				38 371,12\$
MARCOUX, CHRISTIANE	25 580,62\$	12 790,50\$				38 371,12\$
POISSANT, PATRICIA	25 580,62\$	12 790,50\$		2 137,50\$		40 508,62\$
SAVARD, MARCO	25 580,62\$	12 665,50\$				38 246,12\$
<b>TOTAL</b>	<b>408 789,00\$</b>	<b>171 664,70\$</b>	<b>5 283,48\$</b>	<b>8 325,00\$</b>	<b>0,00\$</b>	<b>594 062,18\$</b>



17 novembre 2014

Organisme Saint-Jean-sur-Richelieu Code géographique 56083

SOMMAIRE DES INDICATEURS DE GESTION DE BASE 2013

		2013	2012	2011
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>				
<b>Sécurité incendie</b>				
Coût de la sécurité incendie par 100 \$ d'évaluation (a)	1	0,0783 \$	0,0781 \$	0,0771 \$
Coût de la sécurité incendie par 100 \$ d'évaluation (b)	2	0,0822 \$	0,0823 \$	0,0817 \$
<b>TRANSPORT ROUTIER</b>				
<b>Voirie municipale</b>				
Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (a)	3	4 589 \$	4 155 \$	3 408 \$
Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (b)	4	9 896 \$	9 210 \$	8 375 \$
<b>Enlèvement de la neige</b>				
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (a)	5	5 259 \$	4 674 \$	5 474 \$
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (b)	6	5 259 \$	4 674 \$	5 474 \$
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>				
<b>Approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution</b>				
Nombre de bris par 100 kilomètres de conduite	7	31,5271	27,8276	32,2055
Coût de distribution par kilomètre de conduite (a)	8	6 164 \$	5 296 \$	5 175 \$
Coût de distribution par kilomètre de conduite (b)	9	10 405 \$	9 069 \$	9 227 \$
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (a)	10	0,22 \$	0,21 \$	0,19 \$
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (b)	11	0,30 \$	0,28 \$	0,26 \$
Coût de distribution par mètre cube d'eau (a)	12	0,21 \$	0,20 \$	0,17 \$
Coût de distribution par mètre cube d'eau (b)	13	0,36 \$	0,33 \$	0,30 \$
<b>Traitement des eaux usées et réseaux d'égout</b>				
Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (a)	14	0,17 \$	0,18 \$	0,16 \$
Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (b)	15	0,30 \$	0,32 \$	0,27 \$
Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (a)	16	2 367 \$	1 730 \$	1 626 \$
Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (b)	17	8 446 \$	5 830 \$	6 217 \$
Coût des réseaux d'égout par mètre cube d'eaux usées (a)	18	0,05 \$	0,06 \$	0,05 \$
Coût des réseaux d'égout par mètre cube d'eaux usées (b)	19	0,19 \$	0,20 \$	0,19 \$
<b>Déchets domestiques et assimilés</b>				
Coût de la collecte des déchets domestiques et assimilés par local (a)	20	145,85 \$	147,41 \$	148,44 \$
Coût de la collecte des déchets domestiques et assimilés par local (b)	21	145,85 \$	147,41 \$	148,44 \$
<b>Collecte sélective de matières recyclables</b>				
Rendement moyen annuel de la collecte sélective	22	0,098 t	0,097 t	0,097 t
Taux annuel de diversion	23	22,67 %	22,90 %	21,77 %
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE</b>				
Croissance des valeurs résidentielles imposables	24	1,46 %	1,69 %	2,33 %
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>				
Pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale	25	1,74 %	1,62 %	1,86 %
Effort de formation par employé	26	20,18 h	20,44 h	23,18 h
Taux de départs potentiels à la retraite	27	31,58 %	36,13 %	33,52 %

(a) Charges avant amortissement  
(b) Charges

4

Déposé le "2014-06-17"

L'année 2014 se terminera vraisemblablement, si aucune circonstance ne se déclare d'ici le 31 décembre prochain, par un surplus de 2,8 M \$. Ce surplus est causé par des économies importantes dans nos dépenses d'exploitation et des revenus additionnels provenant, entre autres, de taxes foncières, de droits de mutation et la vente de terrains. Par ailleurs, nous avons fait face à diverses dépenses non prévues.

Dans sa gestion quotidienne, la Ville prend les moyens pour limiter, dans l'ensemble de ses services, des dépenses de fonctionnement.

17 novembre 2014

Le marché immobilier qui est à la baisse au niveau résidentiel, commercial et industriel a un impact sur nos finances. Le nombre et la valeur des transactions immobilières ont une influence sur nos revenus.

Au mois de septembre, le Service de l'urbanisme nous rapportait 229 unités de logements construites depuis le début de l'année 2014. Il s'agit d'une baisse de 35 %. Nous notons cependant une hausse de 25 % des valeurs des rénovations résidentielles. Le nombre de nouvelles constructions commerciales et industrielles est également à la baisse.

À l'interne, nous sommes toujours en négociation avec tous nos groupes d'employés. Les parties patronale et syndicale sont évidemment sensibilisées au financement de la caisse de retraite et des assurances collectives cependant le débat entourant le projet de loi 3 vient ralentir, pour l'instant, le processus de négociations. Il y a eu très peu de changement dans notre organigramme, ne serait-ce que les nominations d'une directrice adjointe au Service des loisirs et bibliothèques ainsi qu'au Service des ressources humaines.

Au cours de l'année 2015, le conseil municipal devra donner des orientations claires à son appareil administratif et ce, dans plusieurs dossiers : l'avenir des boisés en zone blanche non-inclus dans le plan de conservation à la suite de la vaste consultation publique, une structure de développement économique, des projets de développements domiciliaires, commerciaux et industriels, la construction d'un nouveau garage municipal et Trinity Church. Nous lancerons également une consultation pour élaborer notre plan stratégique de développement durable. Nous souhaitons profiter de cette consultation pour réfléchir ardemment à un projet de centre intergénérationnel.

Nous sommes donc à quelques semaines de l'adoption du budget. Nous devons composer avec les paramètres du nouveau pacte fiscal. Nous devons maintenir et même améliorer la qualité des services offerts à la population.

Notre ville doit aussi continuer de se développer d'une façon plus organisée en tenant compte davantage de la qualité de vie des citoyens.

À ce stade-ci de la préparation budgétaire, nous travaillons à rationaliser davantage et aussi à prioriser des projets générant de nouveaux revenus. Au moment présent, en fonction de l'avancement des travaux budgétaires, nous pouvons prévoir une légère hausse du compte de taxes.

Je tiens à remercier nos employés pour leur détermination, leur persévérance et leur grande flexibilité. Je remercie le personnel du Service des finances et de la Direction générale pour leur bon

17 novembre 2014

travail. Le conseil municipal s'engage à travailler pour atteindre les objectifs fixés.

Michel Fecteau  
Maire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Monsieur le maire Michel Fecteau quitte son siège, ainsi que la salle des délibérations. La séance est présidée par monsieur Justin Bessette, maire suppléant.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Des représentants de l'organisme « Jeunesse Canada Monde » déposent un document intitulé « *Rapport sur la marche exploratoire sur la sécurité urbaine et routière* ». On y retrouve des recommandations sur des améliorations à apporter afin d'accroître la sécurité des femmes dans certains endroits publics de la Ville.
- Des remerciements sont adressés à la Ville pour le sentier piétonnier qui a été aménagé sur l'accotement du boulevard Saint-Luc, entre le centre Gertrude-Lafrance et le complexe commercial aménagé à l'intersection de ce boulevard et de la rue Douglas.
- La hausse de taxe anticipée en 2015 et la possibilité d'utiliser le surplus accumulé pour réduire cette hausse.
- Le type de protection accordée au boisé situé sur le boulevard du Séminaire Sud, à proximité de l'entreprise Rheinmetall.
- Le soutien financier consenti par la Ville à la Corporation du festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu inc.
- L'entretien du viaduc situé à l'extrémité de la rue Riendeau.

- - - -

### **PROCÈS-VERBAUX**

No 2014-11-0541

17 novembre 2014

**Adoption du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2014**

---

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2014, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*.

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2014 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,**  
**AFFAIRES JURIDIQUES**

No 2014-11-0542

**Demande à Bell Canada et à Vidéotron ltée de déployer le service Internet à haute vitesse dans tout le territoire de la municipalité**

---

CONSIDÉRANT que certains secteurs de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ne sont pas desservis par le service Internet à haute vitesse ;

CONSIDÉRANT qu'en 2014, l'Internet à haute vitesse est devenu une nécessité de tous les jours, tant pour les particuliers que pour les entreprises ;

CONSIDÉRANT que l'absence de réseau Internet à haute vitesse nuit aux projets d'implantation d'entreprises dans les secteurs non desservis et de ce fait, freine le développement économique tant local que régional ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que demande soit faite aux principales entreprises d'utilités publiques, soit « Bell Canada » et « Vidéotron ltée » de déployer le réseau Internet à haute vitesse sur tout le territoire de la Ville afin de le rendre accessible à l'ensemble des citoyens et entreprises de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

17 novembre 2014

No 2014-11-0543

**Renouvellement du contrat relatif au portefeuille d'assurances générales pour l'année 2015**

CONSIDÉRANT l'offre déposée par le courtier d'assurances « BFL Canada », à l'effet de renouveler les différentes polices d'assurances que détient la Ville pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 ;

CONSIDÉRANT l'article 573.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, lequel permet qu'un contrat d'assurance soit reconduit jusqu'à concurrence d'une période totale de cinq (5) ans, et ce, sans demande de soumission ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit autorisée la reconduction, pour l'année 2015, du contrat relatif au portefeuille d'assurances générales que détient la Ville, le tout en conformité avec la proposition de renouvellement soumise par le courtier d'assurances « BFL Canada » et moyennant une prime totale approximative de 605 591 \$, plus les taxes applicables.

Que l'avocat-conseil à la direction générale soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, toute proposition et tous autres documents relatifs au renouvellement des polices d'assurances de la municipalité, de même que tout avenant qui pourra être émis par un assureur.

Que soit autorisé à cette fin, un engagement de crédit au montant de 605 591 \$, plus taxes, à même les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2015, poste comptable 02-190-00-420.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2014-11-0544

**Désignation du maire suppléant**

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que monsieur le conseiller François Auger soit par la présente désigné maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 31 mars 2015.

Que la résolution n<sup>o</sup> 2013-11-0643 soit abrogée à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

17 novembre 2014

No 2014-11-0545

**Modification à la résolution n° 2011-07-0366 relative à la composition des divers comités – « Corporation du Festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu inc. »**

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Beauvais n'est plus à l'emploi de la Ville et qu'il y a en conséquence de pourvoir à son remplacement au sein de la « Corporation du Festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu inc. » ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que la résolution n° 2011-07-0366, tel que modifiée, soit de nouveau modifiée par le remplacement de « Pierre Beauvais » à la « Corporation du Festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu inc. » par « Raymond LeBlanc ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

**CIRCULATION ET STATIONNEMENT**

No 2014-11-0546

**Mise en place d'une traverse piétonnière – Chemin du Grand-Bernier Sud**

CONSIDÉRANT que la présence de la Garnison Saint-Jean (base militaire) génère plusieurs mouvements de circulation ;

CONSIDÉRANT que pour des raisons de sécurité il y a lieu d'autoriser la mise en place d'une traverse piétonnière à proximité de l'accès à la Garnison Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité sur la circulation lors de la réunion tenue le 27 mai 2014 et portant le n° CC-2014-01-831 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que soit autorisée la mise en place d'une traverse piétonnière sur le chemin du Grand-Bernier Sud, près de l'accès à la Garnison Saint-Jean, le tout selon le plan n° CC-2014-01-831 préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux, en date du 28 octobre 2014, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

17 novembre 2014

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir le marquage et la signalisation nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2014-11-0547

**Arrêt obligatoire – Rues Verdi et Beaubien**

CONSIDÉRANT que la géométrie des rues Verdi, Lord et Beaubien amène une confusion sur la priorité de circulation aux intersections de ces rues ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité sur la circulation émise lors de la réunion du 27 mai 2014 et portant le numéro CC-2014-54738 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit autorisée l'installation d'un panneau « ARRÊT sur les rues Verdi et Beaubien, le tout selon le plan n° CC-2014-54738, préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux en date du 24 octobre 2014, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que soit également autorisé le déplacement du panneau « ARRÊT » installé sur la rue Lord, le tout tel qu'illustré au plan susmentionné.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir le marquage et la signalisation nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

**URBANISME**

No 2014-11-0548

**DDM 2014-3361 - « La meunerie Milanaise » - Immeuble constitué du lot 4 981 552 du cadastre du Québec et situé sur la rue Lucien-Beaudin**

Le greffier explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par « La meunerie Milanaise » et

17 novembre 2014

affectant l'immeuble constitué du lot 4 981 552 du cadastre du Québec et situé sur la rue Lucien-Beaudin.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par « La meunerie Milanaise » et affectant l'immeuble constitué du lot 4 981 552 du cadastre du Québec et situé sur la rue Lucien-Beaudin ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de permettre la construction d'un bâtiment industriel dont le nombre d'étages et la hauteur sont supérieurs à la norme prescrite ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 21 octobre 2014 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que soit acceptée la demande de dérogation mineure présentée par « La meunerie Milanaise » et affectant l'immeuble constitué du lot 4 981 552 du cadastre du Québec et situé sur la rue Lucien-Beaudin.

Que soit autorisée la construction d'un bâtiment industriel :

- dont le nombre d'étages excède de trois (3) le nombre maximum prescrit à deux (2) ;
- dont la hauteur excède de 10 m la hauteur maximum prescrite à 15 m ;

le tout conformément aux plans n<sup>os</sup> DDM-2014-3361-01, DDM-2014-3361-04 et DDM-2014-3361-05 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2014-11-0549

**DDM 2014-3342 – Monsieur Michel Benoit - Immeuble sis au 1212, rue Sainte-Thérèse**

Le greffier explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Michel Benoit et affectant l'immeuble situé au 1212, rue Sainte-Thérèse ;



17 novembre 2014

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Michel Benoit et à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 642 514 du cadastre du Québec et situé au 1212, rue Sainte-Thérèse ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de permettre la construction d'un garage détaché empiétant dans la distance à respecter du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 7 octobre 2014 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit acceptée la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Michel Benoit et à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 642 514 du cadastre du Québec et situé au 1212, rue Sainte-Thérèse.

Que soit autorisée la construction d'un garage isolé empiétant de 1,1 m dans la distance à respecter entre celui-ci et le bâtiment principal prescrite à 1,5 m, le tout conformément aux plans n<sup>os</sup> DDM-2014-3342-01 à DDM-3342-03 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2014-11-0550

**DDM 2014-3346 – « Gestion JP Lalonde inc. » - Immeuble situé aux 784-786, rue des Carrières**

Le greffier explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par « Gestion JP Lalonde inc. » et affectant l'immeuble situé aux 784-786, rue des Carrières.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par « Gestion JP Lalonde inc. » à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 258 097 du cadastre du Québec et situé aux 784-786, rue des Carrières ;

17 novembre 2014

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de régulariser l'implantation des bâtiments érigés à cet endroit ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 7 octobre 2014 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Hugues Larivière

Que soit acceptée la demande de dérogation mineure présentée par « Gestion JP Lalonde inc. » à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 258 097 du cadastre du Québec et situé aux 784-786, rue des Carrières.

Que soient régularisés :

- l'implantation du bâtiment principal, lequel empiète de 6,62 mètres dans la marge arrière prescrite à 7,5 mètres;
- l'implantation d'un garage isolé, lequel empiète de 0,65 mètre dans la distance minimum à conserver des lignes latérales et arrière prescrite à 1 mètre, et dont les corniches empiètent de 0,30 mètre dans la distance à respecter d'une ligne de terrain prescrite à 0,30 mètre;
- l'implantation d'un garage attenant au bâtiment principal, lequel empiète de 7,4 mètres dans la marge arrière prescrite à 7,5 mètres, de 1 mètre dans la marge latérale prescrite à 1 mètre et dont les corniches empiètent de 0,30 mètre dans la distance à respecter d'une ligne de terrain prescrite à 0,30 mètre ;

le tout conformément aux plans nos DDM-2014-3346-01 à DDM-2014-3346-03 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2014-11-0551

**DDM 2014-3355 – Madame Julie Gamache – Immeuble situé au 631, rue Saint-Gabriel**

Le greffier explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par madame Julie Gamache et affectant l'immeuble situé au 631, rue Saint-Gabriel.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

17 novembre 2014

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Madame Julie Gamache à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 042 655 du cadastre du Québec et situé au 631, rue Saint-Gabriel ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de permettre l'agrandissement du deuxième étage du bâtiment principal dont la hauteur est supérieure à la norme prescrite ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 21 octobre 2014 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que soit acceptée la demande de dérogation mineure présentée par Madame Julie Gamache à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 042 655 du cadastre du Québec et situé au 631, rue Saint-Gabriel.

Que soit autorisé l'agrandissement du bâtiment principal sur une hauteur excédant de 3 m la hauteur maximum prescrite à 5,5 m, le tout conformément aux plans n<sup>os</sup> DDM-2014-3355-01 à DDM-2014-3355-04 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2014-11-0552

**UC 2014-3347 – Madame Marie-Hélène Lepage – Immeuble  
situé au 27 rue de la Brisardière**

Le greffier explique l'objet de la demande d'usage conditionnel déposée par madame Marie-Hélène Lepage et affectant l'immeuble situé au 27, rue de la Brisardière.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel déposée par madame Marie-Hélène Lepage à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 978 440 du cadastre du Québec et situé au 27, rue de la Brisardière ;

CONSIDÉRANT que cette demande a été déposée à l'égard du projet d'aménagement d'un logement additionnel de type intergénérationnel à cet endroit ;

17 novembre 2014

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 7 octobre 2014 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit acceptée, telle que soumise, la demande d'usage conditionnel déposée par madame Marie-Hélène Lepage à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 978 440 du cadastre du Québec et situé au 27, rue de la Brisardière.

Que soit en conséquence autorisé l'aménagement d'un logement additionnel de type intergénérationnel au bâtiment principal, le tout conformément aux plans n<sup>os</sup> UC-2014-3347-01 à UC-2014-3347-03 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la présente résolution soit conditionnelle à ce que le propriétaire occupant de ce bâtiment fournisse une déclaration confirmant le lien de parenté ou d'alliance entre lui et l'occupant du logement intergénérationnel.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la requérante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- --

No 2014-11-0553

**PIIA 2014-3348 – « Habitation Dynamique » – Immeuble constitué des lots 5 103 110 à 5 103 113 et situé sur la rue René-Boileau**

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par « Habitation Dynamique » à l'égard de l'immeuble constitué des lots 5 103 110 à 5 103 113 du cadastre du Québec et situé sur la rue René-Boileau ;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet de construction de 4 bâtiments d'habitation unifamiliale contiguës, d'aménagement des terrains et des entrées charretières à cet endroit ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 7 octobre 2014 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que soit accepté le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par « Habitation Dynamique » à

17 novembre 2014

l'égard de l'immeuble constitué des lots 5 103 110 à 5 103 113 du cadastre du Québec et situé sur la rue René-Boileau.

Que soient en conséquence approuvés les travaux d'aménagement des terrains et des entrées charretières pour un projet de construction de quatre (4) unités d'habitation unifamiliale contiguë à cet endroit, le tout conformément aux plans n<sup>os</sup> PIA-2014-3348-01 à PIA-2014-3348-03 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2014-11-0554

**Renouvellement du mandat des membres du Comité sur les demandes de démolition**

CONSIDÉRANT que le mandat des membres du Comité sur les demandes de démolition vient à échéance le 18 novembre 2014 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

De reconduire la nomination de Madame la conseillère Christiane Marcoux et de messieurs les conseillers Justin Bessette et Hugues Larivière à titre de membres du Comité sur les demandes de démolition.

Que les personnes suivantes soient désignées secrétaires de ce comité :

- Madame Linda Bonneau
- Madame Seraya Speer
- Madame Myriam Bélisle
- Madame Julie Lafrance
- Madame Catherine Poisson

Que la résolution n<sup>o</sup> 2011-07-0366 soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

**TRANSPORT ET MOBILITÉ URBAINE**

No 2014-11-0555

17 novembre 2014

**Horaire spécial des fêtes 2014-2015 du Service de transport en commun urbain et interurbain**

CONSIDÉRANT que durant la période des fêtes, l'achalandage est moindre au service de transport en commun ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que, pour la période du 24 décembre 2014 au 3 janvier 2015, soit adopté un horaire spécial du service de transport en commun urbain et interurbain, le tout selon le tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que l'utilisation de ces services soit gratuit les 25 décembre 2014 et le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2014-11-0556

**Modification à l'horaire du circuit 96 du service de transport en commun**

CONSIDÉRANT la résolution n° 2014-08-0389 adoptant un horaire régulier pour le circuit 96 du service de transport en commun de personnes à compter du 15 septembre 2014 ;

CONSIDÉRANT que certaines modifications doivent être apportées à cet horaire lequel sera appliqué à compter du 5 janvier 2015 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que le Conseil municipal adopte l'horaire du service de semaine du circuit 96 du transport en commun de personnes joint à l'annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante, lequel sera en vigueur à compter du lundi 5 janvier 2015.

Que le Conseil municipal adopte l'horaire du service de fin de semaine du circuit 96 du transport en commun de personnes joint à l'annexe « B » de la présente résolution pour en faire partie intégrante, lequel sera en vigueur à compter du samedi 10 janvier 2015.

17 novembre 2014

Que la résolution n° 2014-08-0389 adoptée par le Conseil municipal le 4 août 2014 soit abrogé à compter du 5 janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

**AVIS DE MOTION**

No 2014-11-0557

**Avis de motion – Règlement autorisant la réalisation de travaux de décontamination et démolition environnementale du site de l'ancienne usine « IPC » située sur la rue Brosseau**

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Robert Cantin, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement autorisant la réalisation de travaux de décontamination et démolition environnementale du site de l'ancienne usine « IPC » située sur la rue Brosseau et décrétant un emprunt à cette fin, le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 17 novembre 2014.

— — — —

No 2014-11-0558

**Avis de motion - Règlement modifiant le règlement n° 0692 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation**

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Ian Langlois, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement n° 0692 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation, le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 17 novembre 2014.

— — — —

No 2014-11-0559

**Avis de motion – Règlement d'emprunt autorisant la réalisation de travaux de réaménagement intérieur des espaces du Service des loisirs et bibliothèques situés au**

17 novembre 2014

**centre culturel Fernand-Charest et pour la préparation des plans et devis en vue de la conversion du réfrigérant R22 pour de l'ammoniac au colisée Isabelle-Brasseur**

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller François Auger , qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement autorisant la réalisation de travaux de réaménagement intérieur des espaces du Service des loisirs et bibliothèques situés au centre culturel Fernand-Charest et pour la préparation des plans et devis en vue de la conversion du réfrigérant R22 pour de l'ammoniac au colisée Isabelle-Brasseur, décrétant une dépense n'Excédant pas 446 000 \$ et un emprunt à cette fin, le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 17 novembre 2014.

- - - -

**RÈGLEMENTS**

No 2014-11-0560

**Adoption du règlement n° 1275**

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1275 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1275 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1275 intitulé « Règlement concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et abrogeant les règlements n<sup>os</sup> 0813, 0901, 0957, 0975, 1016, 1037, 1046, 1054, 1070, 1115, 1121, 1141, 1187 et 1240 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2014-11-0561

**Adoption du règlement n° 1286**



17 novembre 2014

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1286 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1286 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1286 intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 0825 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, tel que modifié par les règlements n°s 0888, 0942, 0969, 1056, 1124 et 1220 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2014-11-0562

#### **Adoption du règlement n° 1288**

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1288 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1288 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1288 intitulé « Règlement autorisant le paiement d'honoraires professionnels en vue de la réalisation de divers projets, décrétant une dépense n'excédant pas 390 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2014-11-0563

#### **Adoption du règlement n° 1289**

17 novembre 2014

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1289 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1289 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1289 intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 1173 établissant un programme de revitalisation sous forme de crédit de taxes pour les immeubles commerciaux du centre-ville, tel que modifié par le règlement n° 1206 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

### **DOCUMENTS DÉPOSÉS AU CONSEIL MUNICIPAL**

Les documents suivants sont déposés au Conseil municipal.

- État comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2014
- Registre cumulatif des contrats accordés par la comité exécutif et par les fonctionnaires à qui de tels pouvoirs ont été attribués pour la période de juin à octobre 2014
- Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif tenue le 15 octobre 2014
- Ajout à la déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Justin Bessette
- Déclarations d'intérêts pécuniaires de madame la conseillère Christiane Marcoux et de messieurs les conseillers Justin Bessette et Hugues Larivière

- - - -

### **CORRESPONDANCE**

17 novembre 2014

## **FEUILLET N<sup>o</sup> 2014-019**

Lettres reçues de :

- 1) Monsieur Robert Poëti, ministre des Transports / Confirmation d'une subvention maximale de 69 570 \$ pour la réalisation d'une piste cyclable sur le territoire de la municipalité

Réclamations :

- A) Madame Véronique Goudes de Pafco pour son client Marc Frégeau / Réclamation pour dommages à son véhicule automobile
- B) Monsieur Maxime Schanck de Intact Assurance pour sa cliente Gwendolyne Parris / Réclamation pour dommages causés par un dégât d'eau à sa résidence située au 11, rue Labrosse
- C) Monsieur David Couturier de Aviva, pour son client Mario Deland / Réclamation pour dommages à sa résidence située au 368, rue de la Neuve-France et causés par un refoulement d'égout

- - - -

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Les projets qui sont visé par le règlement d'emprunt n<sup>o</sup> 1288.
- La provenance des salaires versés aux employés de la Ville lorsqu'ils sont affectés à la préparation du site du festival des montgolfières.
- Les informations qui seront données sur les projets qui seront retenus au prochain programme triennal des dépenses en immobilisations.

- - - -

### **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

17 novembre 2014

Les membres du Conseil municipal sont invités à prendre la parole à tour de rôle. Leurs interventions portent principalement sur les sujets suivants :

- Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Christiane Marcoux et messieurs les conseillers Justin Bessette et Hugues Larivière déposent des déclarations d'intérêts pécuniaires.
- L'appel de candidatures pour la bourse Carrie Derick destinée aux étudiantes et professionnelles étudiant ou œuvrant dans un domaine des sciences.
- Le déficit anticipé de l'édition 2014 du festival de montgolfières. La nécessité de maintenir ce festival et les améliorations à apporter pour accroître la popularité de l'événement.
- L'horaire particulier du service de transport en commun durant la période des fêtes.
- Les honneurs remportés par le club de football local le Géants en remportant son 10<sup>e</sup> Bol d'Or.
- Les coûts, estimés à 18 millions de dollars, qui seront imputés à la Ville pour la construction du nouveau pont Gouin. L'impact de cette dépense sur les finances de la municipalité.
- Le bilan partiel des résultats de la collecte des feuilles mortes pour les secteurs Iberville et Saint-Athanase.
- Les motifs invoqués par le ministère des Transports du Québec pour ne pas avoir pavé le chemin des Patriotes Est sur sa pleine largeur.
- Le traitement des demandes de dérogation mineure.
- L'étude commandée afin de déterminer les bénéfices que tirerait la Ville de convertir certains véhicules municipaux au gaz propane.

- - - -

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

No 2014-11-0564

**Levée de la séance**

17 novembre 2014

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

La séance se lève à 20 h 51

Maire

Greffier

Maire suppléant

---